

TITRE PRATICIEN EN MASSAGES BIEN-ÊTRE RNCP 38447

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

Titre Praticien en Massages Bien-Être

Certification préparée

Titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles sous le numéro RNCP 38447, de niveau 4.

- Certificateur : École Internationale du Spa (EIS)
- Date d'enregistrement au RNCP : 21 décembre 2023
- Date d'échéance de l'enregistrement : 21 décembre 2026
- Composition : 5 blocs de compétences (BC01 à BC05), dont la validation est requise pour l'obtention du titre

Finalité de la formation

La formation prépare à l'obtention du titre Praticien en Massages Bien-Être. Le praticien en massages bien-être est un professionnel des techniques de relaxation et de bien-être, qui ont pour objectif de procurer à ses clients une détente corporelle et une relaxation.

- Proposer des prestations visant à améliorer le bien-être des clients à l'aide de différentes approches et techniques de massages bien-être ;
- Prendre en charge le client, de l'accueil jusqu'à la réalisation des soins.

Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire peut notamment exercer les fonctions suivantes :

- Praticien(ne) en massage et bien-être
- Spa praticien(ne)
- Assistant(e) spa manager
- Praticien(ne) bien-être

Secteurs d'activité

Le titulaire du titre peut exercer son activité dans des structures variées :

- Hôtellerie de luxe et de moyenne gamme
- Salons de coiffure haut de gamme
- Structures de croisières, clubs de loisirs, campings
- Thalassos, thermalisme et centres spas
- Salles de sport
- Salons d'esthétique
- EHPAD et maisons de retraite
- Sa propre entreprise (spa ou cabinet de massage)

Modalités de préparation de la certification

La formation est proposée selon plusieurs modalités :

- En formation initiale,
- En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),
- En formation professionnelle continue.

Elle est organisée sur une durée d'un an. Prochaine rentrée : 24 août 2026.

II. Objectifs de la formation

Objectif général

La formation a pour objectif de préparer les apprenants à l'obtention du titre Praticien en Massages Bien-Être (RNCP 38447) et de former des professionnels capables de concevoir et de réaliser des prestations de massages bien-être, et de prendre en charge la clientèle de l'accueil jusqu'à la réalisation des soins.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, l'apprenant est en capacité de :

- Gérer le parcours client en massage bien-être (BC01)
- Pratiquer le massage bien-être (BC02)
- Organiser le lieu et les espaces de travail en massage bien-être (BC03)
- Développer son activité d'indépendant en massage bien-être (BC04)
- Organiser l'activité courante de la pratique du massage bien-être (BC05)

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation est ouverte à toute personne majeure (18 ans et plus) souhaitant s'orienter vers les métiers du massage et du bien-être. Elle est proposée en formation initiale, en alternance ou en formation professionnelle continue.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans révolus ;
- Manifester un intérêt et une aptitude pour les métiers du massage et du bien-être.

Positionnement et adaptations de parcours

Un entretien individuel permet d'apprécier le projet du candidat et l'adéquation du parcours. Le cas échéant, des adaptations de parcours peuvent être étudiées dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.

IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation s'effectue selon les étapes suivantes :

- Dépôt d'un dossier de candidature ;
- Entretien individuel ;
- Signature du contrat de scolarité (formation initiale ou continue) ou du contrat d'alternance (employeur, apprenant, école).

Délais d'inscription

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve de la disponibilité des places et de la finalisation des démarches administratives requises.

V. Tarifs et modalités de financement

Le coût de la formation et ses modalités de financement varient selon le statut de l'apprenant.

Formation initiale

Frais d'inscription : 90 €. Coût de l'année de formation : 5 900 € (possibilité d'échelonnement mensuel).

Alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation)

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la formation est prise en charge en totalité par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise : l'alternant ne supporte aucun coût pédagogique et perçoit une rémunération versée par l'entreprise d'accueil.

Formation professionnelle continue

En formation continue, la formation peut être financée, selon votre situation, par le Compte Personnel de Formation (CPF) le cas échéant, par un employeur, par France Travail ou par un financement personnel. Un devis personnalisé est établi avant toute contractualisation.

Information et accompagnement

Les conditions tarifaires et de financement sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – info@ecoledeluca.fr) ou consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com).

VI. Modalités pédagogiques

Méthodes mobilisées

La formation combine cours théoriques, travaux pratiques et évaluations, dans une logique de professionnalisation progressive.

Moyens pédagogiques et techniques

Les apprenants disposent notamment :

- De salles de formation théorique équipées d'un tableau, les formateurs disposant de PC portables et de vidéoprojecteurs ;
- De salles de formation pratique équipées d'écrans plats (diffusion de supports et de tutoriels vidéo) reliés à un PC portable utilisé par le formateur ;
- D'équipements et de matériels professionnels adaptés à la réalisation des prestations de massages bien-être.

Encadrement, suivi et accompagnement

Au niveau pédagogique

Un suivi hebdomadaire est assuré par le professeur référent.

Au niveau des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des relations entreprises.

Au niveau du suivi en entreprise (apprenants en alternance)

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi en entreprise sont assurés par la responsable de l'alternance.

VII. Organisation de la formation

Organisation générale de la formation

La formation est organisée sur une durée d'un an et structurée autour des cinq blocs de compétences du titre :

- Bloc 1 : Gérer le parcours client en massage bien-être
- Bloc 2 : Pratiquer le massage bien-être
- Bloc 3 : Organiser le lieu et les espaces de travail en massage bien-être
- Bloc 4 : Développer son activité d'indépendant en massage bien-être
- Bloc 5 : Organiser l'activité courante de la pratique du massage bien-être

Contenus de la formation

Enseignements théoriques

- Accueil, conseil et planification

- Vente de prestations complémentaires
- Anglais
- Tenue de caisse
- Gestion des ressources humaines
- Aménagement des espaces
- Gestion des stocks
- Anatomie

Enseignements pratiques

- Ergonomie et posture
- Techniques de base du massage
- Massages énergétiques
- Massages toniques
- Massages relaxants
- Massages drainants / amincissants
- Savoir-être du / de la praticien(ne)
- Espaces soins humides et thalasso

Périodes en entreprise

En formation initiale, la formation comprend 3 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), consécutives ou non. En alternance, le temps passé en entreprise relève du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

VIII. Durées et répartition horaire

La durée en centre est de 433 heures sur un an. Le rythme et les périodes en entreprise varient selon le statut :

Statut	Durée	Rythme
Formation initiale	433 heures sur 1 an + 3 semaines de PFMP	1 jour par semaine (8 h) + 3 périodes de 35 h
Alternance (apprentissage / contrat de professionnalisation)	433 heures sur 1 an	1 jour par semaine (8 h) + 3 périodes de 35 h

En formation professionnelle continue, le volume horaire en centre est équivalent (433 heures). Ces durées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'adaptations dans le respect du référentiel de certification.

IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation

L'évaluation repose sur des mises en situation professionnelle avec jeu de rôle et/ou étude de cas, ainsi que sur des épreuves écrites selon les blocs. Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

Définition des épreuves

BC01 – Gérer le parcours client en massage bien-être

- Accueil : coefficient 1 – épreuve ponctuelle orale (20 min de préparation, 15 min d'oral)
- Vente : coefficient 2 – épreuve ponctuelle orale (20 min de préparation, 15 min d'oral)
- Anglais : coefficient 2 – épreuve ponctuelle orale (20 min de préparation, 15 min d'oral)
- Anatomie : coefficient 1 – épreuve ponctuelle écrite (60 min)

BC02 – Pratiquer le massage bien-être

- Techniques acquises : coefficient 1 – épreuve ponctuelle pratique (20 min par technique acquise)

BC03 – Organiser le lieu et les espaces de travail en massage bien-être

- Écrit : coefficient 3 – épreuve ponctuelle écrite (60 min)

BC04 – Développer son activité d'indépendant en massage bien-être

- Cas pratiques : coefficient 1 – épreuve ponctuelle pratique (10 min de préparation, 20 min de pratique) et étude de cas

BC05 – Organiser l'activité courante de la pratique du massage bien-être

- Étude de cas (coefficient 2) et création de protocole (coefficient 5) – épreuve ponctuelle écrite (90 min)

Validation de la certification

L'obtention du titre Praticien en Massages Bien-Être requiert la validation des cinq blocs de compétences. Chaque bloc peut être validé séparément et reste acquis définitivement.

X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D.5211-1 et suivants du Code du travail, l'École De Luca s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Si vous présentez une situation de handicap et souhaitez sa prise en compte dans l'organisation de cette formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledelUCA.fr – 03 20 06 88 14.

XI. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation Praticien en Massages Bien-Être sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement et sur la fiche RNCP 38447.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

XII. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du titre, les titulaires peuvent exercer notamment en qualité de praticien(ne) en massage et bien-être, spa praticien(ne), assistant(e) spa manager ou praticien(ne) bien-être, dans les secteurs de l'hôtellerie, du spa, du thermalisme, du bien-être ou à leur compte.

Équivalences et passerelles

Les équivalences et passerelles applicables au titre sont précisées sur la fiche officielle RNCP 38447 (France Compétences).

XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de scolarité, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant, selon le parcours suivi :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;



- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du titre Praticien en Massages Bien-Être, consultable en ligne sur le site officiel de France Compétences (RNCP 38447) ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.